



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2002/5
2 janvier 2002

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement
Deuxième session, 28 février-1^{er} mars 2002
(Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire)

**PROJET DE MODERNISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME
NATIONAL DE SURVEILLANCE DE LA POLLUTION EN GÉORGIE**

Communication de la délégation de Géorgie¹

Introduction

1. Il existe de grandes différences entre les modifications de la biosphère résultant de causes naturelles ou anthropiques. Ces états de la biosphère varient constamment sous l'effet de facteurs naturels, mais ils finissent en général par revenir au point de départ. Les valeurs moyennes autour desquelles varient les caractéristiques de l'état de la biosphère, sous l'effet des processus naturels, ne peuvent évoluer sensiblement que sur des très longues périodes, de l'ordre du millier d'années ou même souvent d'une période historique. Il existe des exceptions, qui s'expliquent par des catastrophes naturelles de caractère relativement local.

2. Les modifications de la biosphère dues à des causes anthropiques sont entièrement différentes. Elles provoquent souvent des modifications rapides et marquées de l'état de l'environnement, en général négatives. Bien que les réserves écologiques de la biosphère soient énormes, beaucoup d'interventions anthropiques, notamment la pollution de l'environnement par des produits chimiques absents de la nature, ont des conséquences très négatives.

¹ Le présent document n'a pas été révisé officiellement.

Souvent, par leur grandeur, leur intensité, leur durée et la période où ils exercent leur action sur la biosphère, les facteurs anthropiques diffèrent tellement des normes de la nature auxquelles les systèmes biologiques sont adaptés, qu'ils influent sur les limites de tolérance et parviennent à dépasser la charge admissible pour les organismes, entraînant la ruine de l'écosystème.

3. Les résultats négatifs des actions anthropiques ne sont pas la conséquence inévitable du développement de la société. Ils sont surtout liés aux erreurs de la politique technique et environnementale et à une connaissance insuffisante des effets possibles de l'action anthropique.

4. Pour élaborer et appliquer des mesures efficaces de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles, il est devenu indispensable d'établir un contrôle aussi bien sur les modifications naturelles que sur les modifications anthropiques de l'environnement.

5. Depuis longtemps (plus d'un siècle), divers services géophysiques exercent une surveillance sur les modifications naturelles de l'état de l'environnement dans plusieurs pays du monde. Les systèmes existants de surveillance des actions anthropiques et notamment de la pollution de l'environnement sont par contre assez récents. Il est donc nécessaire de les perfectionner.

I. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE EN GÉORGIE DANS LE DOMAINE DE LA SURVEILLANCE DE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

6. Actuellement, divers ministères, départements et organismes de recherche scientifique exercent leur activité dans le domaine de la surveillance de la pollution de l'environnement en Géorgie (Ministères de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, de l'agriculture et de la production alimentaire, de la santé, de l'intérieur. Départements: hydrométéorologie, géologie. Instituts de recherche scientifique, Académie des sciences, etc.).

7. Les sous-systèmes de surveillance de l'environnement existants dans le cadre de ces organismes exercent leur activité sur la base de documents techniques, technologiques, méthodologiques ou concernant l'organisation, et d'autres types de règlements en vigueur à l'époque de l'Union soviétique. Naturellement, ces sous-systèmes ont vieilli, ils ne répondent plus aux exigences actuelles et ne sont plus conformes aux normes internationales. En outre, ils ont subi depuis le début des années 90 de sérieuses modifications dans des conditions de grave crise sociale et économique. Les principaux éléments du système de surveillance se trouvent dans un état peu satisfaisant. On constate une dégradation quantitative et qualitative des réseaux de surveillance. La situation est particulièrement difficile pour les instruments et équipements de surveillance. Le parc de moyens techniques existants est physiquement vieilli et obsolète, et la plupart d'entre eux doivent être vérifiés, réparés ou remplacés. L'approvisionnement en consommables indispensables n'est pas assuré. Tous les types de mesures effectuées le sont à la main. On manque totalement de moyens automatisés d'observation. Il n'existe aucun laboratoire analytique mobile permettant d'effectuer des analyses d'urgence d'échantillons de l'environnement dans les situations écologiques d'urgence.

8. Il n'existe aucun système fiable de contrôle de la qualité des analyses d'échantillons de l'environnement. L'organisation des activités de contrôle métrologique et des systèmes de mesure est très déficiente. Il n'existe aucun système automatisé moderne de traitement et de conservation des données. Les méthodes modernes de prévision et d'évaluation de la situation effective et prévisible de l'environnement ne sont pas encore appliquées en pratique.
9. Il n'est procédé à aucune observation des bio-indicateurs ni des bioaccumulateurs qui permettraient d'établir un tableau général incluant les polluants que les services de surveillance actuels risquent de ne pas prendre en compte en mesurant seulement de temps à autres les paramètres environnementaux.
10. De même, aucune surveillance n'est exercée sur la pollution de fond ou la pollution transfrontière de l'environnement, ce qui empêche la Géorgie de s'acquitter de ses engagements internationaux.
11. La coordination des travaux de divers services de surveillance n'est pas assurée au niveau voulu, ce qui entraîne souvent des doubles emplois et une utilisation irrationnelle de moyens matériels par ailleurs insuffisants.
12. Compte tenu de ce qui précède, il importe aujourd'hui d'appliquer les mesures prévues dans le projet actuel, prévoyant l'élimination des lacunes énumérées et la création d'un système national unique et coordonné de surveillance de la pollution. Les conditions nécessaires seront alors réunies pour élaborer et appliquer des mesures efficaces de protection de l'environnement et permettre à la Géorgie de s'acquitter de ses engagements internationaux et de se rapprocher ainsi un peu plus de l'Union européenne.

II. BASES DE L'ÉLABORATION DU PROJET

13. On s'est référé aux documents suivants pour élaborer le projet:
 - Directives de l'Union européenne dans le domaine de la protection de l'environnement;
 - Conventions, accords et traités internationaux relatifs à la protection de l'environnement;
 - Législation de la Géorgie en matière de protection de l'environnement;
 - Divers décrets et décisions présidentiels concernant le rétablissement et le développement du système de surveillance de la pollution.

III. PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROJET

14. Les principaux objectifs du projet sont les suivants:
 - Rétablissement et modernisation des systèmes existants de surveillance de la pollution chimique, radioactive et biologique et d'autres types de facteurs nuisant à divers éléments de l'environnement – air atmosphérique, précipitations,

eaux de surface, eaux de la mer Noire, partie supérieure de la lithosphère exposée aux effets de mesures techniques et eaux souterraines aux niveaux local et régional;

- Création de systèmes de surveillance de la pollution de fond et de la pollution transfrontière, notamment par les gaz à effet de serre;
- Création de systèmes de surveillance des bio-indicateurs et des bioaccumulateurs;
- Adoption de normes modernes, alignées sur les normes internationales, concernant les méthodes d'observation, l'établissement de prévisions et l'évaluation de l'état actuel et prévisible de l'environnement;
- Mise en place d'un système efficace de contrôle de la qualité des observations et vérification métrologique des systèmes de mesures;
- Mise en place d'un système de recherche rapide et d'étude des cas dangereux d'atteintes toxicologiques à l'environnement liées à la pollution (notamment accidentelles);
- Mise en place d'un système automatisé de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données de surveillance. Création et gestion de banques de données;
- Contribution active à l'élaboration de normes nationales de qualité de l'environnement, alignées sur les normes internationales;
- Organisation d'un système coordonné de préparation et d'amélioration de la qualification du personnel, recours efficace aux centres d'enseignement internationaux dans ce domaine.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'APPLICATION DES MESURES PRÉVUES PAR LE PROJET

15. L'application des mesures prévues par le projet permettra d'assurer:

- Une qualité élevée des données caractérisant l'état de l'environnement;
- Une plus grande exactitude des prévisions relatives à l'état de l'environnement;
- Une évaluation objective de l'état réel ou prévisible de l'environnement;
- Une plus grande efficacité des mesures prises pour protéger l'environnement;
- Une plus grande facilité d'accès aux informations pour les utilisateurs, et une communication plus rapide des données aux utilisateurs;
- Une assistance permettant à la Géorgie de s'acquitter de ses engagements internationaux et de s'intégrer à un niveau satisfaisant à la communauté mondiale dans le domaine de la protection de l'environnement.

V. PRINCIPALES MESURES VISANT À RÉALISER LES OBJECTIFS DU PROJET

16. Les principales mesures visant à réaliser les objectifs du projet sont les suivantes:

- a) Création auprès du Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles de Géorgie d'un organisme chargé de coordonner les activités des services de surveillance relevant de différentes administrations en Géorgie;
- b) Création d'un groupe d'experts interdépartemental, avec la participation de représentants (scientifiques et spécialistes) des services de surveillance;
- c) Réalisation d'un inventaire des services de surveillance du pays. Vérification de l'état des bâtiments, de l'équipement, des appareils d'analyse, des moyens de calcul et de télécommunication, de l'existence des produits consommables indispensables, de l'alimentation en électricité, en eau, etc. Détermination des moyens de financement des travaux de surveillance;
- d) Établissement d'un inventaire des sources polluantes sur le territoire de la Géorgie;
- e) Élaboration d'un programme temporaire limité de surveillance de l'environnement, tenant compte des moyens matériels et techniques et financiers et des priorités adoptées en matière de protection de la nature;
- f) Élaboration d'un plan de mesures concernant la réparation des bâtiments et matériels endommagés, des moyens techniques hors service et la création de conditions normales de travail dans les centres et laboratoires des services de surveillance;
- g) Élaboration de propositions scientifiquement fondées concernant:
 - La rationalisation du réseau existant d'observation de la pollution aux niveaux local et régional en veillant à préserver des points d'observation représentatifs en longue période;
 - Réalisation de systèmes d'observation de la pollution de fond et de la pollution transfrontière, notamment par les gaz à effet de serre;
 - Création de systèmes d'observation des bio-indicateurs et bioaccumulateurs;
 - Détermination d'une série de paramètres caractérisant la situation de l'environnement et détermination de la fréquence des observations;
- h) Établissement d'une liste unique des méthodes d'analyse des échantillons environnementaux, appliquées par les services de surveillance de Géorgie et les services analogues des pays développés. Description des critères de classement de méthodes en fonction des préférences relatives à leur utilisation;
- i) Élaboration de procédures de contrôle de la qualité des données, y compris les contrôles au laboratoire, hors laboratoire et entre laboratoires, compte tenu des procédures internationales;

j) Recensement des principaux organismes nationaux de métrologie et de normalisation dans le domaine des méthodes et des moyens techniques d'observation de la pollution;

k) Élaboration de méthodes de prévision et d'évaluation de l'état réel et prévisible de l'environnement;

l) Élaboration de scénarios d'évolution de la situation environnementale et préparation de recommandations en vue de l'adoption de mesures destinées à la rétablir dans certaines régions du pays;

m) Élaboration de propositions pour le rééquipement technique de réseau d'observation de la pollution, notamment par des moyens automatiques de mesure et des ensembles de laboratoires mobiles. Élaboration de propositions concernant la possibilité de produire certains types d'instruments analytiques en Géorgie;

n) Élaboration de propositions pour la création d'un système de collecte, d'accumulation, de traitement et d'archivage de données sur la pollution, ainsi que d'un système d'information géographique approprié;

o) Élaboration d'une base normative et méthodologique concernant la coopération entre les services et le centre national de surveillance du pays et les organismes internationaux dans le domaine de l'environnement;

p) Conformément aux documents énumérés plus haut:

- Acquisition d'instruments analytiques, de matériel informatique et de télécommunication pour le rééquipement technique des services de surveillance;
- Réalisation d'observations régulières de la pollution et d'autres cas d'atteintes à divers éléments de l'environnement;
- Établissement régulier de prévisions et évaluation de la situation effective et prévisible de l'environnement;
- Constitution et gestion de banques de données;
- Préparation régulière et édition de bulletins, synthèses, comptes rendus, cartes et autres types de documents d'information reflétant l'état de l'environnement.

17. Les mesures prévues par le projet pourraient être mises en œuvre par des scientifiques et spécialistes géorgiens avec la participation active d'experts internationaux.

VI. FINANCEMENT DES MESURES PRÉVUES PAR LE PROJET

18. Le financement des mesures prévues par le projet devrait être assuré d'une part par le budget de la Géorgie et d'autre part par des organisations internationales et des pays donateurs.

19. Il est prévu de réaliser le projet par étapes au cours de la période 2002-2010.
